

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24.09.2019

Dossier complet le :

03.10.2019

N° d'enregistrement :

2019-4302

#### 1. Intitulé du projet

Programme d'actions du Syndicat Mixte Ferme JAVO (Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoïn et Ouette) découlant du Dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnemental relatif au Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte Ferme JAVO

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Robert GESLOT

RCS / SIRET

2	0	0	0	8	7	4	0	1	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Syndicat mixte communal

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	-Travaux conduisant à modifier le profil en long et en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100m. -Travaux dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, crustacés ou batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet pour la destruction de plus de 200 m <sup>2</sup> de frayères.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Synthèse des différentes actions inscrites au sein du programme d'actions nommées dans la catégorie N°10, sur l'ensemble de la zone d'étude :

Renaturation du lit mineur par diversification des habitats : 11511 ml

Renaturation du lit mineur par réduction de section : 714 ml

Renaturation du lit mineur par rechargement en granulat : 22668 ml

Renaturation du lit mineur par remise en fond de vallée : 2949 ml

Renaturation du lit mineur par création de méandres : 139 ml

Renaturation du lit mineur par suppression de busage et reconstruction du lit mineur : 429 ml

Actions de restauration de la continuité : 153 sites

Gué et passerelle : 12 sites

#### **4.2 Objectifs du projet**

La mise en place d'un programme d'actions pluriannuel va permettre de répondre aux enjeux de la Directive Cadre Européenne (DCE) d'octobre 2000, est justifié par la nécessité d'engager des actions de restauration des milieux aquatiques et nécessaires à l'atteinte des objectifs réglementaires d'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et d'amélioration de la continuité écologique.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux prévus seront étalés sur 6 années. Des conventions sont signées au préalable entre le maître d'ouvrage et le propriétaire et/ou l'exploitant des parcelles où se situent les travaux, confirmant un accord de travaux, les modalités de sa réalisation et l'accord d'accès aux parcelles. La période des travaux sera en cohérence avec les cycles biologiques des espèces aquatiques potentiellement touchées.

Principes généraux par types de travaux :

Renaturation du lit mineur par diversification des habitats : mise en place de blocs et de déflecteurs minéraux ou en bois dans le lit

Renaturation du lit mineur par réduction de section : mise en place de banquettes stabilisées de différents matériaux (banquettes végétalisées, minérales, ou mixte des deux techniques).

Renaturation du lit mineur par rechargement en granulat : Mise en place de matériaux gravelo pierreux dans le lit du cours d'eau pour reconstituer un matelas alluvial

Renaturation du lit mineur par remise en fond de vallée : le cours d'eau est replacé dans son lit d'origine duquel il a été déplacé

Renaturation du lit mineur par création de méandres : le tracé du cours d'eau est recréé pour retrouver sa sinuosité d'origine

Renaturation du lit mineur par suppression de busage et reconstruction du lit mineur : le lit enterré par busage est remis à ciel ouvert avec les caractéristiques (tracé, gabarit) adéquates

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pas de phase d'exploitation concernant les travaux de renaturation du lit mineur.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Intérêt Général et Dossier d'Autorisation Environnementale.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Renaturation du lit mineur par diversification des habitats	11511 ml
Renaturation du lit mineur par réduction de section	714 ml
Renaturation du lit mineur par rechargement en granulat	22668 ml
Renaturation du lit mineur par remise en fond de vallée	2949 ml
Renaturation du lit mineur par création de méandres	139 ml
Renaturation du lit mineur par suppression de busage et reconstruction du lit mineur	429 ml
Protection de berges	251 ml

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Bassins versants du Vicoïn, de la Jouanne et affluents de la Mayenne  
 maître d'ouvrage JAVO implanté à CHANGE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 22' 28" 27C Lat. 48° 14' 14" 58N

Point d'arrivée :

Long. 00° 43' 48" 26C Lat. 47° 58' 52" 95N

Communes traversées :

BAIS, BONCHAMP-LES-LAVAL, BREE, CHALONS-DU-MAINE, CHANGE, EVRON, FORCE, GESNES, JUBLAINS, LA BAZOÛGE-DES-ALLEUX, LAVAL, LE BOURGNEUF-LA-FORET, LE GENEST-SAINT-ISLE, LOIRON-RUILLE, LOUVERNE, LOUVIGNE, MARTIGNE-SUR-MAYENNE, MEZANGERS, MONTIGNE-LE-BRILLANT, MONTSURS, NEAU, NUILLE-SUR-VICOÏN, SACE, SAINT-BERTHEVIN, SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT, SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX, SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE, SAINT-OUEN-DES-TOITS

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for project description and authorization date]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VALLEE DU VICOIN A L'AVANT DE NUILLE-SUR-VICOIN, BOCAGE A PIQUE-PRUNE DE MONTSUR A LA FORET DE SILLE-LE-GUILLAUME, BOIS DE GONDIN ET CARRIERE, BOIS D'HERMET
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des actions sont comprises dans le périmètre de l'extension du site de Montaigu : lutte contre le piétinement, renaturation (reméandrage, remise en fond de vallée), suppression de plan d'eau, travaux sur petits ouvrages de franchissement. Ces actions n'ont aucun impact sur le site
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	actions comprises dans le site Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume (FR5202007). Les actions contribuent à rétablir le bon fonctionnement hydromorphologique et hydrologique des cours d'eau (suppression d'ouvrages hydrauliques, renaturation...) et sont donc cohérentes avec les objectifs de préservation des milieux naturels du DOCOB.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des actions sont prévues à la frontière du site "LES ABORDS DU CHATEAU DU ROCHER" : 1 aménagement de gué, 1 effacement total d'ouvrage. Ces actions n'auront aucun impact sur le site et le plan d'eau du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégralité des matériaux importés proviennent de carrières d'extraction à proximité.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts négatifs sont limités à la période de travaux (limités aux cours d'eau) pendant lesquels on peut noter un risque de colmatage des habitats aquatiques. Celui-ci ne sera plus visible à la prochaine crue. Les impacts positifs seront bénéfiques pour l'écosystème aquatique, qui se feront sentir après une mobilisation des matériaux suite aux premières crues : restaurer des habitats aquatiques pauvres, diversifier les conditions d'écoulement, favoriser le retour d'une granulométrie grossière, améliorer le fonctionnement des frayères, ...
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les actions comprises dans le site N2000 FR5202007 - Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume n'impacteront pas les espèces et habitats inscrits dans le formulaire. Celui-ci inscrit 3 espèces d'invertébrés vivant dans le bois mort. Localement, au droit des travaux, des arbres doivent parfois être abattus. Une attention particulière sera portée lors des travaux pour ne pas abattre des arbres morts pouvant potentiellement abriter les espèces inscrites. L'impact sur le milieu est restreint à la période de travaux. Par la suite les actions bénéficient à la qualité des milieux et à la biodiversité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certaines actions sont comprises dans le périmètre de ZNIEFF. Les actions visent avant tout à restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et bénéficient donc aux milieux et espèces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter les dépôts de matières en suspension dans le cours d'eau, des bottes de pailles pourront être installées afin de les réduire autour de la zone de chantier. Les travaux seront réalisés entre le 1er juin et le 31 octobre afin de limiter l'impact sur la faune piscicole, sous réserve de conditions climatiques favorables. Les travaux seront réalisés en respectant la ripisylve en place : des élagages et ouvertures ponctuels peuvent être réalisées. Les conditions d'accès au chantier par les engins devront être négociées au préalable avec les riverains afin de ne pas dégrader les terrains.

La nature des roches utilisées pour les matériaux doit correspondre à la géologie locale. Les classes de granulométrie utilisées devront être variées. Elles correspondent soit aux matériaux naturellement présents ou à défauts adaptés à l'hydromorphologie du cours d'eau concerné.

En cas d'espèces inscrites dans les formulaires Natura 2000 ou autres espèces protégées, une attention particulière sera portée pour réduire l'impact au moment des travaux. A moyen et long terme, les travaux bénéficient à l'ensemble de la biodiversité.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet global a pour objectif un retour vers le bon état écologique des masses d'eau des bassins du Vicoin, de la Jouanne et des affluents de la Mayenne (Laval Agglomération) demandé dans le cadre de la Directive Cadre Européenne, fixé pour 2021 ou 2027. Toutes les actions préconisées au sein du programme d'actions ont été réfléchies et sélectionnées dans un but d'amélioration du fonctionnement hydraulique et biologique des milieux aquatiques du territoire. Elles ont été validées en comité technique par l'ensemble des partenaires techniques et financiers : AELB, AFB, Fédération de pêche, DDT, SAGE, Conseil Départemental, Région, ...

Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- formulaire cerfa "Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire", - Document "Notes de synthèse" du projet, - Plan avant projet et fiches techniques, - Plan du projet par rapport au site Natura 2000

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CHANGE

le, 03/10/2019

Signature



